

REGLEMENT ABOMYTRAIL 2026

Organisation

-Le trail « L'Abomytrail 2026 » est une course nature organisée par le CC.Bomy-Les Abomynables. **L'organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse : abomynable@gmail.com.

Date, horaires et parcours

-Elle aura lieu le 20 juin 2026 à Bomy.

-2 épreuves Trail sont organisées à savoir un 15 kms, départ groupé à 16H30 et un 25 kms départ groupé à 16h.

-Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site **ADEORUN** au tarif de 8€ le 15 kms et 12 € le 25 kms. Une majoration est prévue si inscription après le 06/06/2026 23H59.

-Le retrait des dossards se fera sur place dès **14H**.

Condition de participation

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Le participant aura déposé son PPS lors de l'inscription en ligne sur ADEORUN et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Chronométrage

La société Chronopale assurera le chronométrage au moyen de puces électroniques à placer sur la chaussure. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.

Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de la Croix Rouge sera présente avec l'équipement nécessaire à toute situation d'urgence (DPS). *Chaque participant doit se conformer à la signalisation spécifique à l'épreuve. Un VTT ouvrira chaque épreuve et un autre suivra les coureurs.*

-Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Assurance, responsabilité et comportement

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de L'Abomytrail 2026 en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Le participant déclare être apte aux activités proposées (PPS) et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

-Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

-Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile spécifique à la pratique de course nature.

Récompenses

Les premiers de chaque épreuve recevront un trophée. (classement Homme/Femme pour le 15 et 25 kms= 4 podiums)

Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille en qualité de finisher.

Les résultats de l'Abomytrail 2026 seront disponibles le soir même sur le site Chronopale.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et renonce à toute action juridique contre les organisateurs, en cas de non-observation du règlement et des consignes de sécurité.

*L'inscription à la randonnée « **L'Abomytrail 2026** » vaut acceptation du règlement.*